



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Vendredi 19 mars 2021

Bilan 2020 :

- o Impact COVID*
- o Travaux pour la lutte contre les incendies*
- o Culture : financement salle spectacles*
- o Politique de développement durable*
- o Contrôle Chambre Régionale des Comptes période 2014-2020*

Orientations 2021 :

- o Culture : lancement des travaux de l'Ecole des Arts*
- o lancement du 2nd plan de prévention déchets*
- o Outils de planification pour la transition écologique : le COT & le CRTE*
- o Eco tourisme*
- o protection des zones habitées contre les incendies/Territoire pilote*

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2020

I. Bilan des actions 2020	4
1. Ressources humaines : structure générale des effectifs	4
2. Bilan OM/Tri	7
3. Activité Recycleries	9
4. Piscine	11
5. Programme d'équipement DFCI	11
6. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation	11
7. Plan intercommunal de sauvegarde	12
8. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	12
9. Programme Leader	13
10. Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	14
11. Plan paysage	15
12. Schéma des liaisons douces	15
13. Conception de sentiers thématiques	16
14. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.....	16
15. Habitat Durable :	17
16. Intégration de la compétence tourisme	18
II. Résultats financiers 2020	19
II. Orientations 2021	22
1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire	22
2. SYVADEC	26
3. Outils de planification pour la transition écologique : le COT & le CRTE	27
4. Modification des intérêts communautaires pour intégrer les études relatives à l'hôpital public local et à la station thermale de Pietrapola.	27
5. Habitat Durable	28
6. Investissements Structurants Internes	28
7. Culture	29
8. Tourisme	29
9. Sentiers thématiques	29
10. Leader	30
11. Schéma des liaisons douces	30
12. Projet alimentaire territorial	31
13. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo a assistance électrique.....	31
14. Plan de paysages	31
15. Compétence MOBILITE	32
16. Compétence GEMAPI.....	33
17. Défense contre les incendies	33
IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	34

I. Bilan des actions 2020

Au cours de l'année 2020, la Communauté de Communes a été, comme la plupart des collectivités et acteurs publics ou privés, bousculée dans son programme d'avancement des actions et calendrier de tenue de réunions, en raison de la crise sanitaire.

La Communauté a cependant su se mobiliser, en s'appuyant, notamment sur sa base opérationnelle, que constitue les agents techniques et administratifs de tous les services. Il est à souligner l'implication de ces derniers dans la gestion de cette crise.

En effet, tant au niveau de la gestion de l'urgence d'une part, que dans la continuité du service d'autre part, notamment au début de la crise et en l'absence de protection adéquates, le personnel n'a pas failli à l'exercice de sa mission de service public.

Continuité de la collecte des ordures ménagère et du tri avec des conditions adaptées pour protéger les agents compte tenu des conditions sanitaires précaires, organisation du télétravail et roulement pour les agents administratifs.

Une prime COVID a été versée à l'ensemble des agents ayant tenu le terrain en dépit des circonstances difficiles.

L'année 2020 a également été marquée par le renouvellement des instances de la Communauté, avec une tenue des élections exceptionnellement reportée à juin 2020.

Le Conseil Communautaire est toujours constitué de 38 membres, d'un Président, d'un Bureau composé de 8 Vice-Président(e)s et 7 Conseille(è)r(e)s Communautaires.

Le renouvellement de l'exécutif a également entraîné le vote d'un nouveau règlement intérieur et l'installation de plusieurs commissions de travail :

-Commission Santé, Déchets, Culture, Thermalisme, GEMAPI, SCOT.

Plusieurs réunions de travail ont été tenues par ces commissions, d'autres réunions thématiques ont été organisées (incendies, Leader, plan alimentaire territorial, sentiers thématiques...)

1. Ressources humaines : structure générale des effectifs

1.1 Statistiques

Au 31 décembre 2020, la Communauté comptait **39 agents**

- 25 agents en emplois permanents, (22 en 2018)
- 16 en emplois non permanents (14 en 2018)

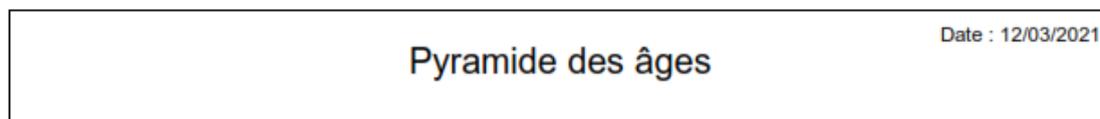
L'effectif comporte 6 femmes et 33 hommes, ce qui représente 35,79 en équivalents temps plein.

- 7% des agents sont à temps non complet, principalement catégorie C et concernent l'activité piscine.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 88% des effectifs.

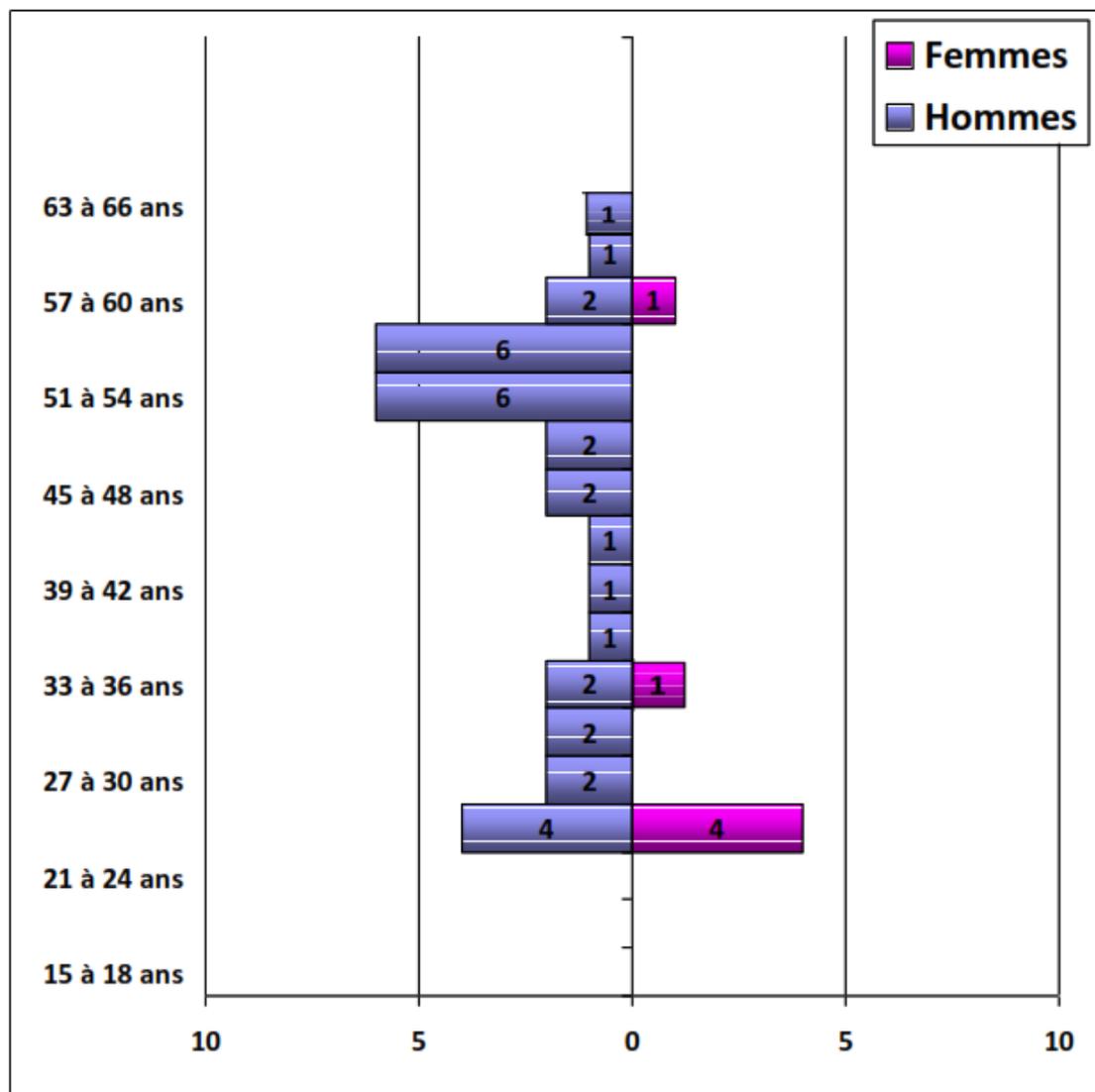
A l'inverse, les agents de catégorie A et B représentent moins de 12% des effectifs.

1.2 Répartition par âge



Collectivité : COMMUNAUTE FIUM'ORBU CASTELLU

Etablissement : BUDGET PRINCIPAL M14



Nombre d'hommes : 33

Nombre de femmes : 6

Total : 39

L'âge moyen des agents est de 46 ans sur le Budget principal

1.3 La rémunération brute

La rémunération moyenne mensuelle brute s'élevait à 1 628,82 €.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait à 1 539,42€ brut mensuel.

1.4 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Deux agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel total de 210,83 € brut.

1.5 Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- une part fixe appelée IFSE versée tous les mois
- une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an.

La part fixe (IFSE) représente environ 19 % du traitement brut et son montant moyen est de 344 € par agent.

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 17 000€ brut annuel pour l'ensemble des agents.

1.6 L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 38 778€ brut par an.

1.7 Les heures complémentaires et supplémentaires

Les heures supplémentaires représentent 576 heures. Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Aucune heure complémentaire n'a été versée. Les personnels à temps non complet sont annualisés notamment sur l'activité piscine (activité réduite en raison du contexte sanitaire).

1.8 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures conforme à la législation en vigueur.

1.9 Les charges de personnels

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 482 843 € (1 390 425€ en 2019) en augmentation de 92K€.

Elle s'explique par le recrutement d'un agent, par la titularisation de trois agents (dont deux au service OM/Tri et un au service atelier), par l'évolution du régime indemnitaire (prime COVID) ainsi qu'aux avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,..).

a) Les dépenses

Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à **1 462 K€**

- Traitements bruts titulaires : 574 K€
- Traitements bruts contractuels : 300 K€
- Régime indemnitaire : 227 K€
(dont 57 K€ d'indemnité de transport et 18 K€ de prime COVID)
- Charges sociales : 329 K€
- Primes des assurances du personnel : 32 K€

b) Les recettes

Comptabilisées au chapitre 013 Atténuation de charges, elles s'élèvent à **276 K€**.

Il s'agit de la participation des financeurs sur les différents programmes ZDZG, LEADER, remboursement de l'assurance, etc.

Soit une charge nette de **1 186 K€** (1 462 K€ - 276 K€)

2. Bilan OM/Tri

En préambule, il est à souligner que la Communauté de communes a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur les années 2014 à 2020, sur le service déchets. Le contrôle est terminé, le rapport n'a pas encore été communiqué à la CCFC à ce jour.

2.1 Activité OM/Tri :

L'impact de la crise sanitaire traduit une année particulière à plusieurs niveaux :

- le **gisement de déchets** (tout confondu) produit par la Communauté de communes a baissé (-746 tonnes soit -8.2%).
- La **baisse** de la fréquentation touristique et de l'activité des professionnels (commerces, restauration..) l'expliquent aussi en grande partie.
- le **volume enfoui** (provenant ménages et la déchetterie) a également diminué (4679 tonnes enfouies soit une baisse de 7.4%)
- le **taux de tri** a stagné : **43%** (ménages + déchetterie), dont **21%** de tri des ménages seuls avec une analyse des principaux flux significative :

➤ **Flux emballages : taux de tri + 18%***

- **Flux verre : -7%***
- **Flux papier : -27%***
- **Flux cartons : -21%***

**Par rapport à 2019*

Ces variations s'expliquent par l'effet des confinements (présence accrue des ménages au domicile pour les emballages, baisse de l'activité de commerces, restaurants et administrations pour le verre-papier-carton).

Ce bilan mitigé prouve que les ménages sont habitués au geste de tri et n'ont pas cessé de trier (malgré 1 mois 1/2 de fermeture de la déchetterie du **16 mars au 6 mai 2020**).

La mise en place du nouveau plan de prévention déchets sera exposée dans les orientations 2021 avec tous les axes qui y seront développés (2^e partie du présent document).

Le cout global sur l'année de l'enfouissement s'élève :

- **237 K€** pour la STOC (251 K€)
- **138 K€** pour le SYVADEC (93 K€) dont 34 K€ de régularisation de 2018

Malgré l'augmentation de la durée des tournées de tournée (tri), le renforcement de notre parc de véhicule a permis de ne pas faire appel à des locations de véhicules.

2.2 Démarche Zéro déchet Valorisable enfoui:

Pour mémoire, la fixation de cette priorité et les modalités à mettre en œuvre ont fait l'objet de notre délibération de 26 Juin 2015.

2.2.1 Accompagnement, Animation et communication

L'année 2020 n'a pas permis de réaliser d'actions de communication ou de prévention en raison de la situation sanitaire, mais également dû à l'absence des agents chargés de la prévention (un départ en retraite non remplacé immédiatement et un congé longue durée).

Seule l'opération de sensibilisation au respect des zones fréquentées (plaine comme montagne) grâce à une brigade verte pendant la saison estivale a été réalisée.

L'embauche d'une chargée de prévention a été actée par délibération et financée en partie par l'Ademe. Cette partie est développée dans la partie orientations 2021 du présent document.

2.2.2 Prévention des bio déchets

Distribution de composteurs 69 (161) s'est poursuivie tout au long de l'année.

- La prévention des biodéchets est un des axes du 2nd plan de prévention pour lequel une étude a été lancée afin d'arrêter un scénario d'action sur le territoire. Cette partie est développée également dans la partie **orientations 2021** du présent document.

2.3 Travaux de construction du quai de transfert à usage interne

Afin de faciliter le fonctionnement interne de nos services de collecte, le Conseil Communautaire avait validé le principe de construction d'un quai de transfert à usage interne. L'ouvrage est maintenant terminé, les lots concernant les travaux ont été réceptionnés le **31 janvier 2020**.

La situation particulière liée à la COVID-19 a entraîné le retard de raccordement EDF du pont pesée qui a été réalisé récemment et la réception totale de l'ouvrage est en cours.

Cette installation située sur la Commune de Ghisonaccia, route de Ghisoni, n'accueille pas de public et dispose de 6 emplacements.

3. Activité Recycleries

3.1 Flux recycleries

Pour mémoire, 20 filières de déchets sont proposées aux administrés de la communauté des communes.

Deux recycleries sont présentes sur le territoire, l'une à Prunelli di Fiumorbu, gérée en régie, et l'autre à Travu, Commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC, puisque les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté.

- La recyclerie de Travu est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- La recyclerie de Prunelli est ouverte tous les jours sauf le dimanche. Elle a été fermée du 16 mars au 6 mai 2020 (lors du 1^{er} confinement)

➤ Accès à la déchetterie de Prunelli en 2020 : (en 2019) :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL
Total	13 737	762	536	777	15 812 (17 202 en 2019)

Les Tonnages collectés sur les 2 recycleries (ensemble du territoire sont les suivants)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emballage	42.34	49.16	104.45	169.08	239.53	334.68	394.59
Papiers	72.40	82.52	142.51	142.77	153.97	148.87	114.34
Verre	181.96	187.94	273.08	389.81	458.44	477.24	437.31
Cartons	40.97	60.76	80.88	143.65	176.64	200.54	186.96
DEEE	127.17	154.73	174.35	210.01	260.01	269.90	249.23
DEA	85.44	141.58	148.80	260.84	347.61	420.83	383.73
Végétaux	330.44	241.16	251.42	407.77	553.24	640.55	603.63
FER	118.34	130.64	171.13	255.53	327.74	339.28	326.18
Gravats	380.46	396.16	419.23	546.86	559.62	634.20	543.64
Bois	72.64	59.86	55.47	122.15	155.86	170.37	144.35
VHU					140.00	203.22	116.32
Polystyrène	0.00	0.00	0.00	0.00	2.32	0.60	0.00
TV Valorisé	0.00	0.00	0.00	0.00	31.30	42.80	44.70
Textile	0.00	0.00	0.00	0.00	42.22	38.45	29.30
Piles	0.00	0.26	0.54	0.02	0.32	0.22	0.24
Huile Vidange	0.00	1.55	6.40	4.00	3.90	2.58	4.16
Huile Végétale	1.16	2.00	1.60	1.60	0.78	0.88	0.76
Pneus	14.24	4.60	3.32	8.56	11.12	6.74	12.30
Cartouche encre	0.08	0.06	0.08	0.04	0.00	0.29	0.04
Total valorisé territoire	1467.64	1512.98	1833.26	2662.69	3464.62	3932.24	3591.78
Total valorisé 2 déchetteries	1129.97	1132.60	1232.34	1817.38	2436.04	2770.91	2458.58
Tout Venant	600	538	534.08	623.82	699.48	695.25	544.40
% Tout Venant / TT	8.25%	7.36%	8.03%	8.11%	8.11%	7.75%	6.62%
OMR	5000	5000	4281.46	4408.54	4462.70	4342.09	4084.48
STOC OMR + DIVERS	5600	5538	4815.54	5032.36	5162.18	5037.34	4679.62
Tonnage Traité tous déchets	7273	7308	6648.92	7695.05	8626.80	8969.73	8229.49
Tonnages Tri ménages	337.67	380.38	600.92	845.31	1028.58	1161.33	1133.20
TRI GLOBAL	23.00%	24.23%	27.58%	34.60%	40.16%	43.84%	43.65%
Déchetteries hors tri collecte	1129.97	1132.60	1232.34	1817.38	2436.04	2770.91	2458.58
% Tri des ménages	6.33%	7.07%	12.31%	16.09%	18.73%	21.10%	21.72%

3.2 Activité Bennes à Monstres :

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des villages de l'intérieur.

La Comcom a mis en place 127 bennes (132 en 2019) qui ont permis de collecter 281 Tonnes (233 en 2019).

3.3 Véhicule hors d'usage.

En plus de ces flux, 117 véhicules hors d'usage ont été traités (201 en 2019).

3.4 Facturation du service de la déchetterie

Les services de la déchetterie sont payants pour les professionnels depuis 5 ans. Seuls les flux qui occasionnent des dépenses à la collectivité sont considérés. Le montant facturé en est fixé au cout exact généré pour elle.

Au total, la somme de prestations appelées en 2020 s'élève à 15 130€ (contre 10 000 € en 2019) pour un total approximatif de 45 entreprises.

4. Piscine

Inscrite dans les compétences communautaires depuis le 17 juillet 2014, le nombre d'accès enregistré sur 2020 est en baisse (ouverture fin octobre 2020 et fermeture courant février). Les recettes pour 2020 s'élèvent à 4 430 € (5 732€ en 2019)

Pour mémoire, les tarifs pour les particuliers sont de 2.5€/accès, 20€ pour 10 accès.

Les tarifs sont de 33€/h pour les associations, puis au prorata des lignes d'eau réservées.

Les associations, les ALSH etc... procèdent régulièrement à la location du bassin et permettent et l'accès aux installations de sportifs et enfants.

5. Programme d'équipement DFCI

Un programme d'équipement du territoire communautaire est en cours.

L'Etat (DDTM) finance depuis 3 ans une tranche de travaux.

Nous bénéficions également du soutien (mécénat de Total Corse)

En 2020, le marché de travaux a été signé pour 220 k€ HT, financés à 98% (DDTM+TOTAL CORSE) ces travaux n'ont pas encore été réceptionnés et comprennent :

- 6 cuves DFCI posées et mises en eau à Pietrosu, Serra (x2), Ghisoni, Ventiseri, Vezzani
- 1 bache souple posée et mise en eau à Chisà
- Rénovation de 2 bassins à Ghisoni et Prunelli
- Une autre tranche de travaux est prévue pour 2021 détaillée dans la 2^e partie du document.

En outre, la comcom a fait l'acquisition d'un tracteur forestier destiné pour un montant de 142 400€ financé à 80% par la DDTM-Etat.

6. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation

Cinq items constituent notre schéma de mutualisation:

L'instruction des actes d'urbanisme :

Le nombre d'actes instruits en 2020 s'élève à plus de 752 actes (830 actes en 2019). Le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme sont basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le service est composé de 2 instructeurs du Droit des sols.

Assistance administrative aux communes :

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par l'ensemble des communes membres.

Evénementiel

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA (entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donner satisfaction aux utilisateurs. En 2020, le matériel a été utilisé 19 fois : (en 2019, 152 fois)

Demandeurs	Nombres de mises à disposition du matériel
Mairies	14
Associations et particuliers	5
total	19

Navette mobilité des personnes :

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

2 communes ont utilisé ce service en 2020.

7. Plan intercommunal de sauvegarde

Un chargé de mission a effectué pour le compte des communes membres les plans communaux de sauvegarde.

Fin 2019 tous les PCS obligatoires ont été réalisés.

L'objectif est d'aboutir en 2021 à l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde.

8. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Concernant la dernière action relative à la convention signée le 12 mai 2016 pour la construction de l' « Atelier de réemploi des déchets bois » : compte-tenu du retard important pris sur ce dossier, la Communauté dispose d'un an de délai supplémentaire

accordé par la DREAL. (mai 2021). La construction devra être finalisée d'ici là. Il s'agira pour 2021 de définir les modalités de fonctionnement les plus efficaces.

9. Programme Leader

Officiellement validée depuis avril 2016, nous avons signé la convention avec la Collectivité de Corse le 6 mars 2018. 2020 a permis la signature de convention pour les porteurs de projet accompagnés ainsi que le maintien de la dynamique mise en place dans le cadre du Réseau Ecotourisme.

▪ **Accompagnement des porteurs de projet**

Les dépenses de fonctionnement engagées depuis le début de cette action sont prises en charge, à hauteur de 90%, par les crédits affectés à ce programme.

Dans le cadre du programme Leader, des demandes de financement ont été déposées à la Collectivité de Corse pour un montant de 1 982 382 € utilisant l'ensemble de l'enveloppe prévue (reliquat inclus).

Détail

Répartition	Prévisionnel Feader	Engagement Feader (prévisionnel)	Feader + CDC
Projets	1 295 322 €	1 286 843,90 €	1 982 382 €
Fonctionnement	320 281 €	332 290,33 €	

La Collectivité de Corse incite fortement à déposer de nouveaux projets car des enveloppes complémentaires sont envisagées pour une période transitoire prévue jusqu'en 2023 qui a été négociée au niveau européen pour l'ensemble des GALs. Les montants ne sont pas encore connus.

16 projets ont été déposés complets (en dehors du fonctionnement) dont

- 7 qui concernent les 2 comcoms pour 204 975€ (Feader + CdC)
- 3 sur l'Oriente pour 861 485€
- 6 sur le Fium'Orbu pour 542 096€

De nouveaux projets sont en cours d'accompagnement : 4 dossiers sur l'Oriente, 1 dossier sur le Fium'Orbu, 2 dossiers de coopération

▪ **Mise en place du réseau Ecotourisme en Corse Orientale**

L'offre d'écotourisme prend appui sur les acteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche collective avec le respect d'une charte d'engagement. Aujourd'hui, 52 acteurs ont adhéré à la démarche : restaurateurs, hébergeurs, guide nature, jardins pédagogiques, artisans et producteurs.

Des outils de communication ont été financés à 80% : un logo spécifique Ecotourisme, un site internet dédié à la valorisation de cette démarche (www.ecotourisme-corseorientale.corsica), des supports intérieurs et extérieurs.

Les membres du réseau Ecotourisme se rencontrent dans le cadre d'ateliers thématiques et de journées de rencontres qui rassemblent de nombreux professionnels.

Au-delà de ces actions habituelles, L'année 2020 a permis de lancer une forte campagne de promotion de la destination avec

- La venue de bloggeurs (2 séjours),
- L'insertion d'articles dans les magazines spécialisés (Voyageons autrement, visite summer).
- La création de contenus photo et vidéo (16 000 vues) mis à disposition des professionnels.

D'autre part, la réalisation d'une fiction grâce au texte de Pierre-Paul Grimaldi a pu être éditée en partenariat avec le PNRC.

10. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

En février 2019, la Communauté de Communes a été lauréate de l'appel à projet « Projet alimentaire territorial » lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour le projet « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu ». La convention a été signée avec Mme la Préfète en avril 2019, le marché pour le choix du prestataire en charge de l'animation de ce projet lancé, la Chambre d'agriculture de Haute-Corse choisie, pour un démarrage effectif le 1^{er} janvier 2020.

Ce projet reprend les actions prioritaires du Docobas et s'inscrit dans une stratégie de relance des activités agricoles de piémont et de montagne. Il répond aussi à la priorité 2019 de la Communauté de Communes : la prévention incendie des zones habitées.

Les 4 actions retenues dans le cadre du PAT sont :

- Mettre en place un espace test agricole pour une activité de maraichage diversifiée de montagne,
- Aménager les terrasses pour y développer des jardins et vergers familiaux
- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective.
- Développer le sylvo-pastoralisme autour des villages

EN 2020,

- L'ensemble des maires ont été rencontrés pour identifier, en piémont et montagne, les parcelles à l'abandon avec un potentiel agricole minimum.
- Un partenariat avec le GIRTEC a permis de mener pour chaque parcelle identifiée un premier niveau d'enquête (nom des propriétaires, historique, titrement etc).
- Un aller/Retour avec chaque maire a permis de prioriser les projets et de lancer les procédures de mobilisation foncière lorsque celles-ci étaient envisageables.
- L'avancement et le type de projet envisagé sont spécifiques à chaque commune.

11. Plan paysage

Le conseil communautaire a validé le 12 Juillet 2019 la candidature à l'appel à projet « plan de paysages » lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Le territoire a été lauréat. La convention a été signée avec Mme la Préfète en novembre 2019.

En 2020, nous avons rédigé le cahier des charges épaulé par la DREAL avec la contribution de leur architecte conseil de la région PACA, lancé le marché et retenu le prestataire pour un montant de 83k€HT.

Pour rappel, réfléchir par le paysage permet de repenser l'aménagement du territoire de manière originale tout en agissant pour la qualité et le cadre de vie des habitants. Il est attendu par le conseil communautaire certes une vision à long terme mais surtout un programme à court, moyen et long terme opérationnel. Le Plan doit pouvoir se décliner de manière concrète à l'échelle des communes avec par exemple une charte de bonnes pratiques et des fiches actions opérationnelles sur les grandes orientations qui auront été définies à l'échelle communautaire.

Certaines pistes émergent aujourd'hui comme : le développement d'une trame végétale dans les bourgs-centre pour requalifier la RT10, le développement de la défense passive des incendies autour des villages avec la restauration des terrasses et la réactivation des jardins familiaux, la requalification des entrées de ville (signalétique, traitements des points noirs, etc.), la priorisation de l'enfouissement des réseaux aériens (partenariat avec EDF en cours), l'harmonisation de l'affichage publicitaire extérieur, etc.

12. Schéma des liaisons douces

Malgré des initiatives en faveur des mobilités actives sur le territoire et alors même que la Corse Orientale, caractérisée par une plaine viticole et un piémont diversifiés, pourrait développer une véritable offre de mobilité douce que cela soit pour usage utilitaire, loisir ou touristique, il a été fait le constat d'un déficit d'aménagements structurants

En juin 2018, le conseil communautaire a validé la demande de financement pour l'élaboration d'un schéma des liaisons douces à l'échelle de la Corse Orientale afin de proposer un projet de développement d'une offre de mobilité durable permettant d'augmenter l'attractivité du territoire et de décliner sous forme d'un plan d'action avec programmation financière.

La première réunion du COPIL s'est tenue le 11 décembre 2019.

En 2020, un schéma d'intention a pu être validé avec plusieurs itinéraires, projet en commune à la communauté de communes de l'Oriente :

- Spassi verde : 67 km d'itinéraires prenant appui sur l'ancien tracé de chemin de fer avec 15 ponts / 8,4 M€ dont 2,5M€ pour le pont sur le Fium'Orbu et 500k€ pour la

piste cyclable vers Miggiacciaru

- Spassi stagni : 42 km d'itinéraire permettant de relier les étangs de Diana, Urbinu, Palu / 10,5M€ dont 4,5M€ en commune avec Spassi verde
- Des boucles cyclotouristiques partant de la spassi verde et rejoignant les villages de l'intérieur
- Un réseau de stationnement

13. Conception de sentiers thématiques

Financé par l'ATC et la DETR et validé en conseil communautaire en mars 2018, cette étude a pour objectif la définition de sentiers thématiques à haute valeur ajoutée patrimoniale tant par le patrimoine culturel et naturel valorisé que par les scénarii d'interprétation proposés.

Le marché a été lancé et le prestataire choisi est le groupement I Pampasgioli et Cyrnea Info.

Les COPIL et COTECH se sont réunis en septembre et octobre 2019.

En 2020, le prestataire a pu présenter un recensement complet des sentiers existants et une proposition de 13 itinéraires, 7 boucles et 5 sites.

Pour chaque itinéraire, un scénario pédagogique a été défini et tout le contenu des panneaux rédigé et illustré.

Un chiffrage des travaux et outils de communication a été proposé.

Les itinéraires ont été validés en conseil communautaire et une inscription au PTIPR demandée afin que la collectivité de Corse puisse en assurer la gestion et l'entretien.

14. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique

Le conseil communautaire a ainsi validé le 19 décembre 2018 puis le 12 juillet 2019 (nouveau plan de financement) la mise en place d'un service de location longue durée de VAE qui permettrait de :

- Tester pleinement les avantages de ce mode de transport avant engagement (achat)
- Inciter à un changement de comportement vers une pratique douce et écologique
- Avoir une offre à l'année et accessible à tous
- Diminuer la précarité énergétique des ménages liés aux transports

Tarifcation : 6 mois pour 150€, 1 an pour 240€

Après un premier appel d'offres infructueux, un second a été relancé et le prestataire a été retenu dernier trimestre 2020. Un premier bon de commande de fourniture de 40 VAE a été signé, le prestataire aura également en charge l'entretien et la réparation des VAE loués.

Le marché (accord cadre) s'élève à 170k€ HT sur 2 ans.

15. Habitat Durable :

La convention **OPAH-RR** pour 3 millions d'euros de soutien financier a été signée en Mars 2017 avec la CTC, le Conseil Départemental, l'Etat et l'Anah pour une durée de 5 ans.

Le mode de fonctionnement choisi par la Communauté était de ne pas faire appel à un prestataire pour ce dispositif, mais plutôt de procéder à une embauche sur un poste de chargé de mission, permettant la mise en place d'un guichet unique de la rénovation.

Au cours de l'année 2020, malgré un contexte sanitaire particulier, le bilan chiffré fait état de :

- 25 dossiers déposés et agréés par l'Anah dans le cadre de l'OPAH,
- 21 dossiers clôturés et soldés.

Tableau détaillant la répartition des dossiers notifiés par type de travaux :

		2017	2018	2019	2020	TOTAL				
Nombre dossier PO <i>Très Modeste</i>	INTERVENTION LOURDE	0	0	0	0	0	0,0%	85,7%		
	AMELIORATION	AUTONOMIE	3	8	9	8	28		28,6%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>25%)	6	8	20	15	49		50,0%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0		0,0%	
	HABITER MIEUX AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)		3	4		7	7,1%			
Nombre dossier PO <i>Modeste</i>	INTERVENTION LOURDE	0	1	1	0	2	2,0%	14,3%		
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	1	1	2	4		4,1%	
		ECONOMIE D'ENERGIE	0	2	2	0	4		4,1%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0		0,0%	
	HABITER MIEUX AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)		1	3		4	4,1%			
Nombre dossier PB	INTERVENTION LOURDE	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%		
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	0	0	0	0		0,0%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>35%)	0	0	0	0	0		0,0%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0		0,0%	
		REHABILITATION (ID>0,35)	0	0	0	0	0		0,0%	
		RSD / DECENCE	0	0	0	0	0		0,0%	
		TRANSFORMATION USAGE	0	0	0	0	0		0,0%	
	CONVENTIONNEMENT	LOYER INTERMEDIAIRE	0	0	0	0	0		0,0%	
		LOYER SOCIAL	0	0	0	0	0		0,0%	
		LOYER TRES SOCIAL	0	0	0	0	0		0,0%	
		TOTAL					9		24	40

Tableau dressant le bilan chiffré à la fin de l'année 2020 :

Montant travaux HT	Montant travaux subventionnés	Montant subvention Anah	Montant subvention ASE	Montant subvention EPCI	Montant subvention ex-CG2b	Montant subvention ex-CTC
683 320 €	599 646 €	294 835 €	39 031 €	59 968 €	25 074 €	59 967 €

Comme convenu initialement à la création du « guichet unique », l'aide à l'ingénierie (équipe opérationnelle) est depuis l'année 2020 répartie sous convention entre les partenaires de l'OPAH, prenant le relai de l'ADEME ayant participé à son financement via la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique jusqu'alors.

Le nombre de dossiers déposés et soldés au cours de l'année 2020 dépasse les prévisions et justifie la demande d'une seconde OPAH, cette question sera développée dans les orientations 2021 du présent document (2^e partie).

16. Intégration de la compétence tourisme

L'année 2020 a été marquée par l'intégration de l'Office Intercommunal du Tourisme sous la forme d'un Service Public Administratif, suite à sa dissolution décidée par le Conseil Communautaire sous sa forme d'EPIC en 2019, dans l'optique d'une meilleure cohérence de la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un Conseil d'Exploitation composé de professionnels et d'élus a été voté en 2020.

Il a essentiellement un rôle de proposition, le Conseil Communautaire restant décisionnaire.

En 2020, le montant de la taxe de séjour s'élève à 123 958€ € (contre 294 859€ en 2019), ce qui représente une perte de 170k€ pour la Communauté, pour rappel la recette de la TS doit couvrir les dépenses de notamment de fonctionnement du Budget annexe de l'Oti, ce qui n'a pas été le cas en 2020.

La Communauté prélève également 10% de la taxe additionnelle reversée à l'ATC. (CDC)

II. Résultats financiers 2020

L'exercice 2020 a été marqué par le vote exceptionnel du Budget en juillet, eu égard à la situation sanitaire

Recettes de Fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en 2020 à 5 138 754 € (5 318 245 € en 2019), y compris les recettes d'ordre. Une baisse de 180k€ des recettes, s'expliquant par la baisse de la taxe de séjour, eu égard là encore, au contexte sanitaire.

La Communauté a assumé les réductions nationales de dotation.

La Dotation Générale de Fonctionnement représente un total de 127 391 euros (contre 168 520 € en 2019). **-40k€**

Les grandes lignes qui constituent nos recettes fiscales évoluent de la façon suivante :

Article 73111 et 74833 : 1 569 973€ pour les 4 taxes TH TF, CVAE, CFE (1 573 719€ en 2019) **stable**.

Article 73 31 : 1 004 614€ pour la TEOM (900 366€ € en 2019) **+100K€**

Article 73 223 : 29 609€ pour le FPIC (44 648€ en 2019) **-15 K€**

Auxquels s'ajoutent d'autres recettes réelles :

- les remboursements de salaires liés aux postes de chargés de missions financés (LEADER, OPAH, ZDZG) et remboursements maladie pour 276 056 €. (Sont attendues les remboursements 2018/2019 du LEADER)

- la refacturation de l'instruction des actes d'urbanisme pour 126 000 €

- les entrées piscine (période très courte d'ouverture) en 2020 pour 4 430€ (contre 5 732€ en 2019).

- la déchetterie : 18 347€ en 2020 avec rattrapage des titres de 2019 (contre 3500 € en 2019)

-la taxe de séjour : 123 958€ (contre 294 859€ en 2019) **-170k€**

Ainsi que les opérations d'ordre (amortissement) pour 258 950€ (247 290€ € en 2019)

Dépenses de fonctionnement :

Au total elles s'élèvent à 3 817 206€ en 2020 (3 612 616€ en 2019), y compris

les dépenses d'ordre. + 200k€

Cette hausse est due : à l'augmentation des charges de personnel (CH 012 + (92k€)) et à l'augmentation des dotations aux amortissements (CH 042(+100k€))

-Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 482 843 contre 1 390 425€ en 2019. **+92 K€**

SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL			
	2020	2019	Évolution
Résultat Net	60 364 €	-110 497 €	
Salaires bruts	965 049 €	906 640 €	+6.4%
Charges sociales	384 922 €	384 648 €	+0.1%
Taux de charges sociales	39.89%	42.43%	-2.5
Autres charges du personnel	8 024 €	0 €	
Intérimaires	116 068 €	99 137 €	+17.1%

Cette augmentation s'explique par l'arrivée d'un agent, par la titularisation de 3 agents (dont 2 au service OM/Tri et 1 au service atelier), par l'évolution du régime indemnitaire (prime COVID) ainsi qu'aux avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,..).

Les dépenses du personnel extérieur (intérimaires) comptabilisées en charges externes ci-dessous ont été retraitées économiquement en les plaçant dans la catégorie Charges de personnel.

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)			
	2020	2019	Évolution
Fournitures consommables	159 823 €	187 757 €	-27 934 € -14.9%
Sous-traitance	566 266 €	497 465 €	+68 801 € +13.8%
Locations, Charges locatives	111 224 €	101 671 €	+9 553 € +9.4%
Entretien, Réparations	121 946 €	113 916 €	+8 030 € +7%
Primes d'assurance	13 830 €	15 613 €	-1 783 € -11.4%
Personnel extérieur	116 068 €	99 137 €	+16 931 € +17.1%
Intermédiaires et honoraires	510 €	19 259 €	-18 749 € -97.4%
Informations et communications	26 151 €	19 355 €	+6 796 € +35.1%
Déplacements, Réception	10 286 €	20 466 €	-10 180 € -49.7%
Frais postaux, Télécom.	13 018 €	15 953 €	-2 935 € -18.4%
Autres services extérieurs	2 718 €	4 100 €	-1 382 € -33.7%
TOTAL	1 141 838 €	1 094 693 €	+47 145 € +4.3%

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de **23K€** : de 1 026 868€ en 2019 contre 1 003 734€ en 2019.

Détail des charges à caractère général :

-le poste carburant **(-33K€)** on constate une baisse de ce poste du fait de la chute des carburant durant l'année 2020 dus aux différents confinements découlant de la crise sanitaire.

-le poste prestations de service **(+68K€)** dont 67k€ de transports et traitement issus des déchets de la déchetterie de Prunelli et 256k€ de prestations d'enfouissement d'OM à la STOC et 137k€ de prestations au SYVADEC (régularisation de 4 mois de 2018).

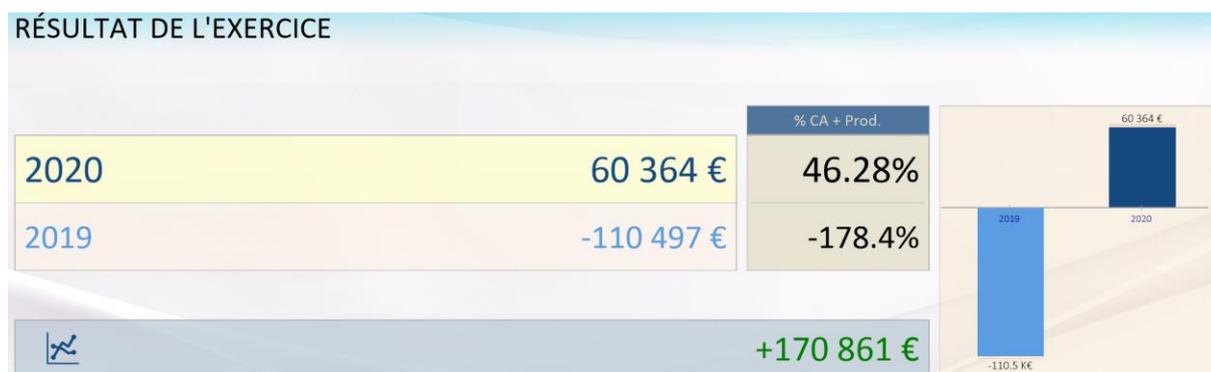
-le poste matériel roulant **(stable)**

- le reversement de la taxe de séjour à l'Oti. **(+36K€)**

Les dotations aux amortissements ont augmenté **(+100K€)**

Résultat 2020

Le résultat de l'exercice en fonctionnement (compte de gestion) est positif et s'élève **60 364 €** et le résultat solde cumulé, reprenant le résultat des exercices antérieurs, des recettes et des dépenses de fonctionnement est positif et se monte à près **1 892 623 €**.



Dépenses d'investissement

En 2020, le niveau des dépenses d'investissement a diminué, il est de 1,4M€ (dépenses réelles + ordre). (en 2019 : 2,5M €). Cette baisse des investissements est due principalement à la crise sanitaire, les investissements devraient repartir à la hausse en 2021.

Etat de la dette Néant

II. Orientations 2021

La Communauté de Communes consacra l'année 2021 à cinq grands thèmes :

- ⇒ **Le lancement de son 2^e programme de prévention des déchets qui comprend des réalisations structurantes dont la construction d'une ressourcerie et d'un atelier de réemploi des déchets bois.**
- ⇒ **La mise en œuvre des structures permettant le maillage culturel du territoire communautaire avec la construction d'une Ecole des Arts et d'une salle de spectacles**
- ⇒ **La lutte contre les incendies et la protection des zones habitées de montagne avec le choix de la Communauté de Communes comme zone pilote par les services de l'Etat en partenariat avec le Collectivité de Corse et le GIRTEC.**
- ⇒ **Etudes pour la création sur le territoire d'un hôpital de Proximité, station thermale**
- ⇒ **Renforcement de la stratégie de transition écologique**

Les projets structurants (en dehors des investissements relatifs au 2nd plan déchets) s'élèvent à 11M€ sur les 4 prochaines années.

- L'Ecole des Arts pour 4M€

-La salle de spectacles 5.8€

-La ressourcerie/Atelier bois 1.2M€

Il s'agit donc d'un programme pluri annuel de 11 m€ qui mobilisera les réserves financières de la Communauté et qui nécessitera la conclusion d'un emprunt.

1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes a acté fin 2020 la réalisation de son 2nd plan de prévention déchets. Il se décline en six priorités déclinées.

- **Agir sur la performance de tri (Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public, Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadec, Mener des opérations témoins (Foyers Zeru Frazu etc...), Mettre en place un nouveau mode de financement (RS & TI), Étudier la mise en place de la collecte en porte à porte pour les bourgs centres, Étudier la mise en place de la collecte « au dépôt » avec puçage et contrôle d'accès pour les OMR sur le reste du territoire.**

- **Agir sur les biodéchets (Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : cité scolaire, Ephad, CAT et base militaire, Sensibiliser les enfants au**

compostage, Continuer à distribuer des composteurs individuels et déployer les aires de collectifs, Étudier la mise en place d'une plateforme déchets verts avec broyage, Étudier la mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitats verticaux des bourgs centres, Étudier la mise en place d'une collecte biodéchets pour les professionnels)

- Agir sur les Déchets d'Activité Économique (Soumettre la Redevance Spéciale aux entreprises et administrations, Accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets en partenariat avec le service habitat durable de la comcom, Accompagner les acteurs touristiques du réseau Ecotourisme à une meilleure prévention et gestion des déchets, Rechercher de nouvelles filières de valorisation des déchets : huiles de friture, agrumes, gros plastiques, etc.)
- Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits (Mettre en place l'atelier de réemploi des déchets bois, Donner une seconde vie aux objets via la ressourcerie : construction de la ressourcerie et définir les modalités de gestion, Promouvoir la réparation et le réemploi auprès du public, Agir sur des actions globales et transversales, Assurer le suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, exploiter les données Compta-coûts,
- Rédiger un règlement de collecte avec la limitation du service public à définir

1.2 Mise en place Atelier Bois (TEPCV):

La construction du Hangar devrait être terminée avant l'été. Le montant des travaux s'élève à 224 k€ HT financé en partie par le Ministère de l'Écologie dans le cadre de la convention TEPCV.

Il s'agira pour 2021 de définir les modalités de fonctionnement les plus efficaces afin de mettre en service l'atelier bois, qui sera attaché à la Ressourcerie sur la zone artisanale de Ventiseri.

1.3 Ressourcerie

La maîtrise d'œuvre pour la création du bâtiment a été lancée. Le prestataire a été retenu. L'esquisse a été validée, l'avant-projet est en cours et le permis doit être déposé 1^{er} semestre 2021. Une fois le permis obtenu, nous pourrions faire les demandes de financement pour la construction du bâtiment auprès de l'Ademe. Évaluation du coût de la construction : 1M€ HT

En parallèle, nous devons réfléchir sur le futur fonctionnement de cet outil et choisir les modalités les plus efficaces (concession, régie, marché etc.).

1.4 Fiscalité incitative

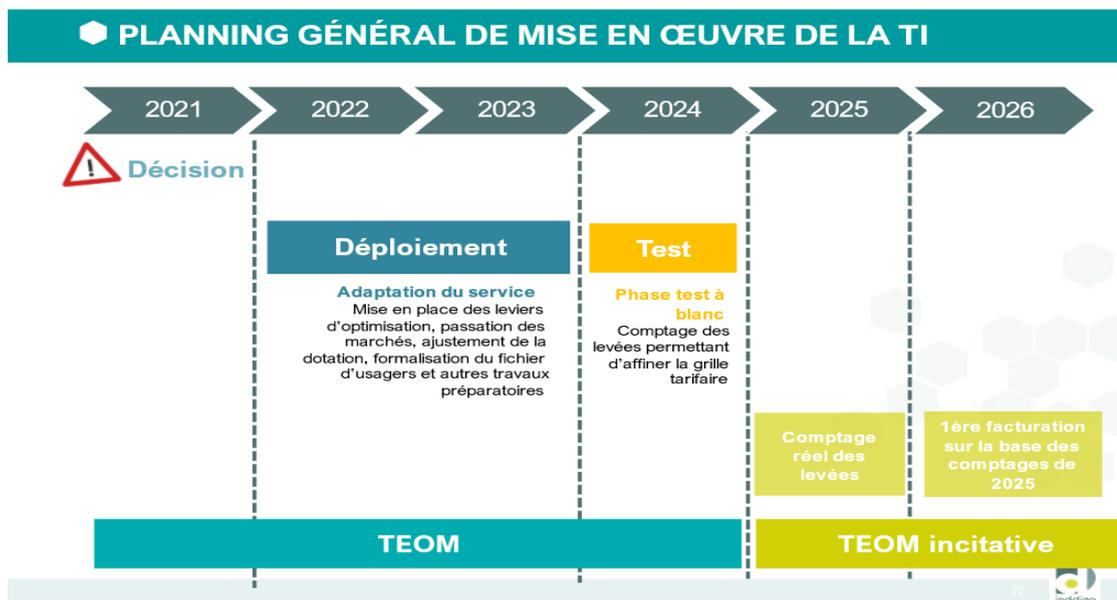
L'étude a été réceptionnée en début d'année 2021.

Le Conseil Communautaire doit maintenant faire le choix de l'application de cette tarification incitative sur le territoire.

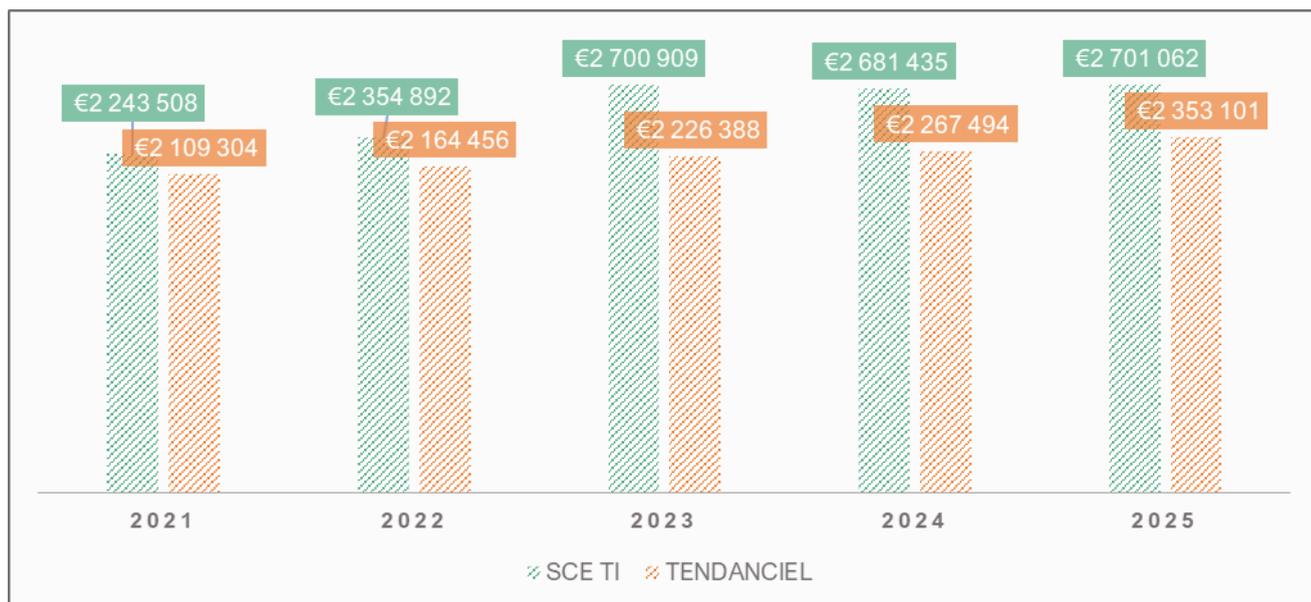
La mise en œuvre effective d'une tarification incitative nécessite préalablement de pouvoir identifier les gisements des foyers faisant l'objet de la taxe et donc de la part incitative.

A cette fin, le scénario technique retenu par la CCFC est l'identification par puçage et la collecte au porte à porte du flux OM (dans un 1^{er} temps), dans les centres bourgs de Ghisonaccia, Prunelli et Ventiseri, puis en point de regroupement sur les reste du territoire (habitat diffus).

On estime à 3-4 ans la préparation nécessaire à la mise en œuvre effective de la part incitative si le Conseil adopte cette voie.



Au niveau financier, voici les perspectives de l'augmentation des coûts en cas de mise en œuvre de la part incitative, en comparaison avec le scénario « tendanciel » c'est-à-dire sur la continuité sans modification.



Le résultat de cette étude et le scénario retenu devra en outre faire l'objet d'une validation de l'Ademe, principal financeur des travaux et investissements nécessaire à sa mise en œuvre.

1.5 Actions d'accompagnement et de prévention :

Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public (eco ambassadeurs, médias, réseaux sociaux..), Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadeq, Mener des opérations témoins (Foyers Zeru Frazu etc....) Ces actions sont évaluées à 50k€HT/an qui pourront faire l'objet de financements notamment par l'Ademe dans le cadre du 2nd plan de prévention déchets.

1.6 Actions spécifiques aux bio déchets

Une étude est en cours sur le territoire, la restitution de la phase 2 a eu lieu en début d'année. Elle a permis de poser les scénarii possibles quant au traitement des biodéchets sur le territoire. L'affinage des scénarii et leurs chiffres feront l'objet d'une 3^e phase.

1.7 Extension du maillage du territoire pour la collecte des cartons bruns

Les anciennes bornes de tri ont été transformées en borne de collecte des cartons bruns par un ferronnier.

Le territoire de plaine en est déjà équipé, la 2^e tranche des travaux de transformation est en cours, (50k€HT sur 2 ans, financé à 80% par la CDC et l'Etat) le territoire de montagne sera bientôt équipé de ce matériel, ce qui nécessitera une extension de la collecte et donc des frais de fonctionnement supplémentaires. Cela va permettre d'éviter de retrouver les cartons dans le flux OM et d'en éviter l'enfouissement.

2. SYVADEC

Un différent d'ordre financier doit être résolu avec les services du SYVADEC.

Rappel concernant les règles de fonctionnement entre le SYVADEC et la CC Fium'Orbu Castellu :

La CCFC assure la compétence des déchets pour l'ensemble de son territoire notamment la collecte et la mise en place du tri.

2 communes sur les 13 qui la composent adhèrent au Syvadec (Ventiseri et Chisà). Aussi, la CCFC est adhérente par représentation-substitution au Syvadec (par le biais d'un arrêté préfectoral) pour la partie traitement des déchets pour ces 2 communes et paie une cotisation de base au prorata des tonnages de déchets résiduels confiés au SYVADEC pour ces communes adhérentes, pour la gestion des déchets ménagers, du tri et de la valorisation des flux.

Cette cotisation, outre le traitement des déchets résiduels, couvre les charges relevant des politiques de prévention et de communication, le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles).

En outre, afin d'optimiser la gestion des soutiens versés par les éco organismes et d'en faire bénéficier la CCFC pour les flux collectés sur le périmètre non adhérent au SYVADEC, il a été conclu une convention triennale 2017-2019 prévoyant que la CCFC s'acquitterait des charges engendrées par la gestion des déchets à valoriser (transport, locations de bennes, tri, traitement, charges fonctionnelles) et pourrait bénéficier des services de gestion du SYVADEC et du reversement des soutiens des éco organismes ainsi que des recettes liées aux repreneurs de matière pour la partie de territoire non adhérente au prorata des Omr, la partie adhérente étant gérée par le droit commun.

Or les échanges concernant notamment les détails des cotisations entre la CCFC et le SYVADEC ont fait l'objet de nombreux échanges sans que les deux entités parviennent à un échange fluide et transparent. Le contrôle de la Chambre régionale des comptes, à ce titre, a permis de tirer un bilan des dernières années de fonctionnement.

L'assiette des cotisations sur laquelle s'était basée le SYVADEC pour ses appels depuis 2017 comprenaient les tonnages de la commune de Solaro alors que celle-ci n'est pas adhérente. La régularisation au titre des cotisations s'élève à 98k€ en faveur de la CCFC. Mais l'assiette sur laquelle la CCFC doit participer aux charges financières du SYVADEC sur la partie non adhérente (convention) s'est donc élargie et engendre, selon le SYVADEC un coût de 207k€ pour la CCFC. Somme que la CCFC au regard des données en sa possession conteste.

Une réunion à ce sujet a eu lieu le 18 février 2021, au cours de laquelle il a été mis en lumière un calcul erroné des charges attribuées à la CCFC. Le SYVADEC doit donc vérifier ses données, nous sommes dans l'attente d'un retour.

Toutefois, il faudra provisionner une somme dans l'hypothèse d'un éventuel remboursement afin de ne pas impacter le budget de fonctionnement sur les autres charges courantes incompressibles de la Communauté.

3. Outils de planification pour la transition écologique : le COT & le CRTE

Le CRTE : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

L'État souhaite contractualiser avec la communauté de communes pour accompagner la relance en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale jusqu'en 2026.

Cette formalisation n'apporte pas de financements supplémentaires à ceux éligibles dans le cadre du droit commun mais permet une clarification de la stratégie portée par la communauté *de communes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels. Ce plan d'action doit favoriser une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire.*

Le COT : le contrat d'objectif territorial

L'Ademe, pour soutenir l'initiative de l'Etat, propose un accompagnement technique et financier dans le cadre d'une contractualisation. Cette démarche se structure en deux phases sur une durée de 4 années : une phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action et une phase de mise en œuvre. La phase d'audit sera accompagnée par des intervenants extérieurs sur la base des référentiels Cyt'énergie et Economie Circulaire.

Une première enveloppe de 75k€ sera proposée pour accompagner la phase de diagnostic et une seconde de 275 k€ pour la réalisation du plan d'action (et selon l'atteinte des objectifs).

La communauté de communes s'est positionnée sur ces deux outils de planification avec un même projet de transition écologique. L'objectif est de :

Mettre en cohérence les projets phares à mener sur le territoire : Mobilités, Projet Alimentaire Territorial, Habitat durable, gestion et prévention des déchets, Ecotourisme, etc.

Développer une approche prospective sur les sujets de demain : Potentiels énergies renouvelables, opportunités de projets d'énergie citoyenne, résilience alimentaire, écologie industrielle et territoriale, adaptation changement climatique

4. Modification des intérêts communautaires pour intégrer les études relatives à l'hôpital public local et à la station thermale de Pietrapola.

Il sera nécessaire de modifier les intérêts communautaires pour devenir compétents sur

les études relatives au projet d'hôpital public local et sur les études relatives à la station thermale de Pietrapola et pouvoir également demander des financements sur celles-ci.

5. Habitat Durable

4.1. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH

L'OPAH prévoit un soutien de la comcom à hauteur, globalement, de 10% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants et une incitation à la pratique de réduction de loyer pour les propriétaires bailleurs. De plus, dans le but de raccourcir au maximum les délais de perception des fonds pour le pétitionnaire, un préfinancement des parts ex-CG2b et ex-CTC a été instauré correspondant respectivement à 10% supplémentaires d'aide aux travaux du programme.

Par ailleurs, un prévisionnel envisage le recrutement de 30 nouveaux dossiers notifiés venant s'ajouter au nombre conséquent existant.

Ainsi, en cohérence avec les montants conventionnés, une enveloppe de 728200 € de dépenses est envisagée se décomposant ainsi :

Montant global part CCFC = 197900 €

Montant global part préfinancement = 530300 €

Parallèlement, la fin de l'OPAH en cours intervenant à la fin du mois de Février 2022, le travail de mise en place d'une nouvelle OPAH est initié avec la production nécessaire d'une étude pré-opérationnelle. L'appel à un prestataire permettant de réaliser l'évaluation du programme actuel et définir les objectifs du prochain OPAH RU est donc à prévoir.

De plus, un personnel supplémentaire sera affecté à cette opération (ingénieur) eu égard au nombre de dossiers à traiter (un ingénieur affecté en 2020).

6. Investissements Structurants Internes

La communauté a besoin d'être dotée, pour son fonctionnement propre, de bâtiments nécessaires.

Aujourd'hui elle loue pour un montant annuel global de 63 000€ un hangar pour les services techniques, un hangar pour le matériel évènementiel, ses locaux administratifs. L'extension des compétences de la communauté imposera une demande d'espaces supplémentaires.

L'objectif sera donc de devenir propriétaire de ces outils indispensables en évitant les dépenses de fonctionnement. Le financement de ces projets devra donner lieu à la contractualisation d'un emprunt.

7. Culture

Au terme d'une étude de préfiguration les besoins du territoire ont été déterminés. L'implantation des bâtiments « école de musique » et « salle de spectacle » décidés.

Une consultation a été lancée afin de procéder, sur ces deux projets, au choix des architectes.

Aujourd'hui les architectes ont été désignés dans le cadre de ces deux projets structurants.

- L'Ecole des arts qui sera implantée face au collège de Prunelli a bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 80% pour un montant estimé de 4M€ HT.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

- La salle de spectacles fait l'objet d'un financement CDC à 80% (service culture et fond de territorialisation) pour un montant de 5.8M€.

La phase avant-projet est maintenant terminée, les études de sols, géomètre, contrôle technique et SPS sont en cours d'attribution en parallèle de l'avancement de la phase Projet de la mission de Maitrise d'oeuvre.

8. Tourisme

L'Office de Tourisme intercommunal a été intégré en régie sous la forme d'un service public administratif au 1^{er} janvier 2020 après la dissolution sous sa forme d'EPIC en 2019 dans un souci de cohérence avec la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés sous statuts de contractuels de droit public à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un budget annexe a été adopté.

9. Sentiers thématiques

L'étude « conception des sentiers thématiques » est terminée, les tracés validés, une demande d'inscription au PTIPR déposée.

En 2021, il s'agira

- D'obtenir une maîtrise foncière à 100% de l'ensemble des itinéraires définis, soit en ajustant certains tronçons pour favoriser une maîtrise foncière publique, soit en passant des conventions de droit de passage avec chaque propriétaire privé. La maîtrise foncière est une condition au démarrage de l'étude que la CdC doit mener pour l'inscription au PTIPR.
- Un des sentiers peut être qualifié en « sentier du patrimoine » (boucle de Prunelli), l'OEC a validé le tracé, nous attendons les conventions de droit de passage pour un petit tronçon afin de déposer la demande de financement auprès de l'OEC & CdC.
- Lorsque l'appel à projet FEDER 2021 sera lancé, nous pourrons déposer une demande de

financement pour l'ensemble des itinéraires avec un phasage pour répartir les investissements incluant travaux, signalétique et communication.

10. Leader

La priorité sera d'échanger avec la CdC pour définir les nouvelles marges de manœuvres financières concernant la période de transition négociée avec l'Europe jusqu'en 2023, discussion à mener avec les autres GALs. D'autre part, les dysfonctionnements constatés sur l'instruction des dossiers et les délais de paiement ont incité l'ensemble des GALs corses à demander une rencontre avec l'Odarc et la CdC. Cette demande est pour l'instant sans réponse.

Des réunions doivent avoir lieu avec l'Oriente (comcom et Office de tourisme) afin d'apaiser les relations et confirmer la volonté commune de maintenir comme cap cette stratégie d'écotourisme.

Concernant l'animation, il s'agira de continuer à accompagner les porteurs de projet présélectionnés au dépôt de dossiers complets auprès des services de la Collectivité de Corse et de suivre leur instruction.

Plusieurs actions d'animation du réseau Ecotourisme sont prévues : la venue de bloggeurs « famille », la création d'outils mutualisés (livret d'accueil, sensibilisation au tri, faune & flore etc.), la tenue d'ateliers, de journées de rencontre, actualiser la page Facebook et Instagram, valoriser le site internet etc. La mise en relation des professionnels avec l'Ademe pour la mobilisation du fonds Tourisme Durable constitue une priorité.

Un projet de coopération « développer des outils numérique mutualisés pour promouvoir balades et randonnées » avec la GAL Sud Corse va permettre de déployer pour le Fium'Orbu Castellu l'application « I Scarpi ». Les sentiers thématiques ne seront pas prêts encore, il s'agira ainsi de valoriser dans un premier temps les boucles existantes et gérées par les communes et conservatoire du littoral.

Les dépenses de ces projets sont prises en charge de 80 à 100% selon leur nature.

11. Schéma des liaisons douces

Les tracés ont été arrêtés. Le prestataire « Indigo » travaille à la phase 3 qui consiste avec leur bureau d'étude à

- Expertiser chaque tronçon, établir des préconisations d'aménagement et chiffrer précisément
- Finaliser les propositions de point de stationnement
- Faire des propositions sur les services à proposer en parallèle des aménagements
- Phaser l'ensemble du projet et aider au montage financier

Un des principaux coûts du projet est la passerelle au-dessus du Fium'Orbu et la piste cyclable qui rejoint la cité scolaire et la future école des arts. Il semblerait pertinent de candidater à l'appel à projet « continuité territoriale » qui permet de soutenir les investissements lourds sur les aménagements cyclables.

12. Projet alimentaire territorial

L'animation prévue avec la chambre d'agriculture se termine à la fin de l'année 2021. Selon l'avancement par commune, le prestataire apportera son appui sur toutes les questions de mobilisation foncière et chiffrage des travaux à réaliser. Pour rappel, le Fond Montage prévoit la possibilité de financer à 80% les investissements sur des projets d'« agriculture de village et jardins solidaires ».

D'autre part, le plan France Relance prévoit une orientation forte que les questions alimentaires avec le déblocage de fond associé. La DRAAF nous a fortement conseillé d'élargir notre Projet Alimentaire Territorial à d'autres actions.

Ainsi, suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la communauté de communes auprès des communes de plaine (Ventiseri, Prunelli, Solaro, Serra di Fium'Orbu, Ghisonaccia), des parcelles avec maîtrise foncière publique ont été identifiées pour environ 25 hectares au total. Les maires ont la volonté d'installer des agriculteurs plutôt dans un objectif de production maraîchère avec des liens à établir avec jardins partagés et restauration collective (cantine scolaire, Ehpad, CAT). Un accompagnement sera lancé avec prestataire pour définir les modalités de ces installations : création de lot, choix des investissements, modalités de conventionnement, recrutement des agriculteurs, accompagnement sur les itinéraires techniques en fonction des besoins, etc.

13. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo a assistance électrique

La livraison de vélo à assistance électrique connaît un retard très important sur l'ensemble des projets menés en France aujourd'hui. Nous en faisons partie.

Initialement livrés mi -février, nous attendons des éléments sur les prochaines échéances.

Une fois livré, la communauté de communes organisera une journée d'animation autour de la pratique du vélo : animation auprès des jeunes avec le vélo club du Fium'Orbu, attribution des 40 vélos aux premiers habitants inscrits selon la grille de répartition validée en conseil, réunion publique sur les projets d'aménagement vélo, etc.

14. Plan de paysages

La réunion de lancement du plan Paysage se tiendra le 2 avril.

Ce projet d'envergure va demander une implication de tous, élus, administratifs et habitants afin d'élaborer une vision concertée du développement du territoire sous le prisme du paysage..

Cette étude va expérimenter la première consultation citoyenne.

Elle se déroulera sur 2 ans et 2021 permettra de poser un diagnostic partagé et définir les enjeux communs.

15. Compétence MOBILITE

Selon les dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), les communautés de communes doivent se prononcer sur la prise de la compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021 (initialement le 31 décembre 2020).

Au titre de la LOM, deux situations doivent être distinguées :

- Soit les communes membres de l'EPCI transfèrent la compétence d'organisation de la mobilité vers la communauté de communes qui deviendra Autorité d'Organisation de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, au plus tard au 1er juillet 2021 ;
- Soit le transfert de compétences n'intervient pas et la région devient AOM sur le ressort territorial de la communauté de communes au 1er juillet 2021.

À compter du 1er juillet 2021, les communautés de communes qui ne seront pas AOM ne pourront pas revenir sur leur décision.

La CCFC a déjà initié une réflexion sur ces problématiques avec plusieurs projets en cours : l'élaboration d'un schéma des liaisons douces, la mise en place d'un service de location de longue durée de vélo à assistance électrique, la création d'un réseau de sentiers thématiques.

Ainsi, sur son ressort territorial, la CCFC pourrait organiser, si elle le souhaite et si c'est pertinent pour répondre aux besoins de la population :

- Des services réguliers de transport public ou des services à la demande,
- Des services de transport scolaire,
- Des services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées, par exemple : services de covoiturage, d'autopartage, de location de bicyclettes, etc.
- Des services de mobilité solidaire.
- Des services de conseil en mobilité pour les personnes vulnérables et les employeurs ou les grands générateurs de flux (commerces, hôpitaux,),
- Des services de transport de marchandises ou de la logistique urbaine (organisation uniquement en cas de carence de l'offre privée).

Ainsi, le conseil communautaire doit se prononcer d'ici le 31 mars pour cette prise de compétence. Si celle-ci est confirmée, une première étude d'analyse des services pertinents (besoin et coût) sera à envisager (financement AUE possible).

16. Compétence GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Une première étape de priorisation des actions sera effectuée cette année dans le cadre de ces conventions.

17. Défense contre les incendies

17-1 Travaux DFCI

La Communauté de Communes souhaite poursuivre les travaux sur 2021, notamment sur la réfection des ouvrages existants, vieillissants ou obsolètes, un dossier de financement d'une 4^e tranche a donc été déposé auprès du FEADER via les services de la CDC pour un montant prévisionnel de travaux de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes. Nous sommes dans l'attente d'un retour.

17-2 Protection des zones habitées contre les incendies/CCFC Territoire pilote

La problématique de la défense contre les incendies est le thème prioritaire décidé par le Conseil Communautaire, et notamment la défense des zones habitées suites aux violents incendies qu'a connu la Corse et le territoire communautaire.

Suite aux différentes réunions de travail menées depuis 3 ans en partenariat les différentes Directions (DDTM-DRAAF), les services du GIRTEC et la CDC, l'OEC, et le GTT, la CCFC a obtenu le soutien financier de l'Etat pour lancer une expérimentation sur la délimitation des interfaces et la mise en place de Déclarations d'Intérêt Général sur les zones retenues, par une politique foncière innovante, en s'appuyant fortement sur le Plan Alimentaire territorial en cours et à son extension. Cela se traduira par un plan d'action sur 3 ans, comportant le recrutement d'un chargé de mission sur la même durée, afin d'assurer le pilotage de la mission.

Un Comité de pilotage pourrait être créé, et composé du Président de la CDC ou son représentant, du Préfet de Haute Corse ou de son représentant, du Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ou son représentant, du Président du Girtec, du GTT, d'un représentant de l'Université de Corse, y seraient également représentés la DRRAF, la DDTM, les Forestiers Sapeurs, le SIS 2B, le CRPF et la Chambre d'agriculture.

Trois groupes de travail pourront également être mis en place pour travailler sur les différents axes du projet, à savoir :

GT 1 : Identification des zones d'implantation

GT 2 : Définition réglementaire et identification des financements

GT 3 : Mesure de pérennisation

Détail des coûts du projet et plan de financement

Recrutement d'un chargé de mission au grade d'ingénieur : 60 000 € / an (coût chargé)

Coûts d'installation au poste : 6 000€ HT

Coût relatif à la campagne de communication externe et interne : 29 000€HT sur 3 ans

Coût relatif aux différentes études confiées à des prestataires externes (recherches juridiques relatives au foncier, prospectives foncières de faisabilité) : 25 000€HT sur 3 ans

TOTAL estimatif de l'opération sur 3 ans : 240 000€HT

Etat (FSIL ou FNADT) 80%.....192 000€

CCFC 20%.....48 000€

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Une variation à la hausse de la Taxe d'ordures ménagère est envisagée.

En effet, à taux constant depuis 2009, le produit de la TEOM ne couvre que 49% du service, le reste est couvert par le Budget Général. C'est en outre un des taux les plus bas de Corse.

Recettes de Fonctionnement :

Quant aux recettes de fonctionnement, elles devraient augmenter légèrement en 2021 si l'augmentation du taux de la TEOM est voté pour 2021. (+260 k€)

Les recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) représenteront environ 3.6 M€.

Les recettes en taxe de séjour qui passe au réel cette année, devraient représenter 280K€ (elles seront reversées en partie à la régie Office du Tourisme et à la CDC pour la taxe additionnelle).

Les recettes en produits de gestion courante (actes d'urbanisme, facturation déchetterie, piscine...) seront considérées comme stables à hauteur de 120 000€.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de 3.4M€

011 Les charges à caractère général devraient rester inférieures à 1.3M€

012 Les charges de personnel resteront inférieures à 1.8M€.

Transfert à l'investissement :

Dans l'attente des données de la Trésorerie concernant les amortissements, le montant prévu du transfert à la section investissement sera de l'ordre de 1M€.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement, s'élèveront à hauteur de 2.5M €

Dépenses réelles d'investissement:

Les investissements présentés et la réalisation des programmes en cours, permettent d'établir une prévision d'investissement supérieure à 3 M€ (1.5M€ en 2020), dont les investissements de construction de l'Ecole des arts, ressourcerie, atelier bois, Etudes salle de spectacles, acquisition gros matériel (camions, bennes, gros outillage), ...

Etat de la dette 2021 :

Il sera envisagé, la souscription d'un emprunt pour contribuer au financement des installations structurantes de la communauté (culture, locaux économie circulaire et locaux administratifs..).